



VILLEJUIF

Tout cède à notre union

Avril DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

ARRÊTE DU MAIRE

OBJET Numérotation du programme immobilier formant le lot A5 de la ZAC Campus Grand Parc, à Villejuif (Val-de-Marne), sur les parcelles cadastrées section AF numéros 186, 189, 192, 194, 197, 201 et 205 :
67 AVENUE DU PRÉSIDENT SALVADOR ALLENDE
2 À 8 RUE CAMILLE DESMOULINS
2 ALLÉE GISÈLE HALIMI

LE MAIRE DE VILLEJUIF,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le plan annexé ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 1^{er} octobre 1973, décidant d'attribuer le nom d'"avenue du Président Salvador Allende" à l'ancienne voie d'Arcueil à Villejuif ;

Vu la délibération DEL2025_071 du Conseil municipal du 9 avril 2025 décidant d'attribuer le nom d'"allée Gisèle Halimi" à une voie nouvellement créée dans la ZAC Campus Grand Parc à Villejuif ;

Vu le permis de construire n° 094.076.24W11029 accordé à la SA d'HLM LOGIREP pour la réalisation d'un ensemble immobilier de 63 logements répartis dans deux Immeubles, de 32 places de stationnement en sous-sol et de trois locaux commerciaux en rez-de-chaussée, formant le lot A5 de la ZAC Campus Grand Parc, à Villejuif (Val-de-Marne) ;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la numérotation de ce nouvel ensemble immobilier ;

CONSIDÉRANT la numérotation déjà existante ;

ARRETE :

ARTICLE 1 : La numérotation de l'ensemble immobilier formant le lot A5 de la ZAC Campus Grand Parc, à Villejuif (Val-de-Marne), sera la suivante :

Accès PMR tour nord	67 AVENUE DU PRÉSIDENT SALVADOR ALLENDE
Accès commerce A	71 AVENUE DU PRÉSIDENT SALVADOR ALLENDE
Accès Commerce B	2 RUE CAMILLE DESMOULINS
Accès parking	4 RUE CAMILLE DESMOULINS
Accès Tour sud	6 RUE CAMILLE DESMOULINS
Accès Commerce C	8 RUE CAMILLE DESMOULINS
Accès Tour nord	2 ALLÉE GISÈLE HALIMI

ARTICLE 2 : Une ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- ♦ Direction Départementale des Finances Publiques du Val-de-Marne (DDFip)
- ♦ Centre des Finances Publiques Service de la gestion comptable d'Ivry-sur-Seine
- ♦ Service des Impôts des Particuliers (SIP) de Villejuif
- ♦ Service du cadastre de Créteil
- ♦ Circonscription départementale d'action sanitaire & sociale
- ♦ Centre local de tri de la Poste de Villejuif
- ♦ L'Eau d'Ile-de-France
- ♦ Orange
- ♦ ENEDIS et ENGIE

- ♦ Caserne des pompiers de Villejuif
- ♦ Direction Générale de la Gendarmerie Nationale (DGGN)
- ♦ Commissariats de Cachan et de Villejuif
- ♦ Institut national de la statistique et des études économiques Ile-de-France.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, sis 43, rue du Général de Gaulle 77008 MELUN cedex, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie, transmis à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne, et affiché.

Fait et arrêté en mairie, à Villejuif, le 12 JAN. 2026

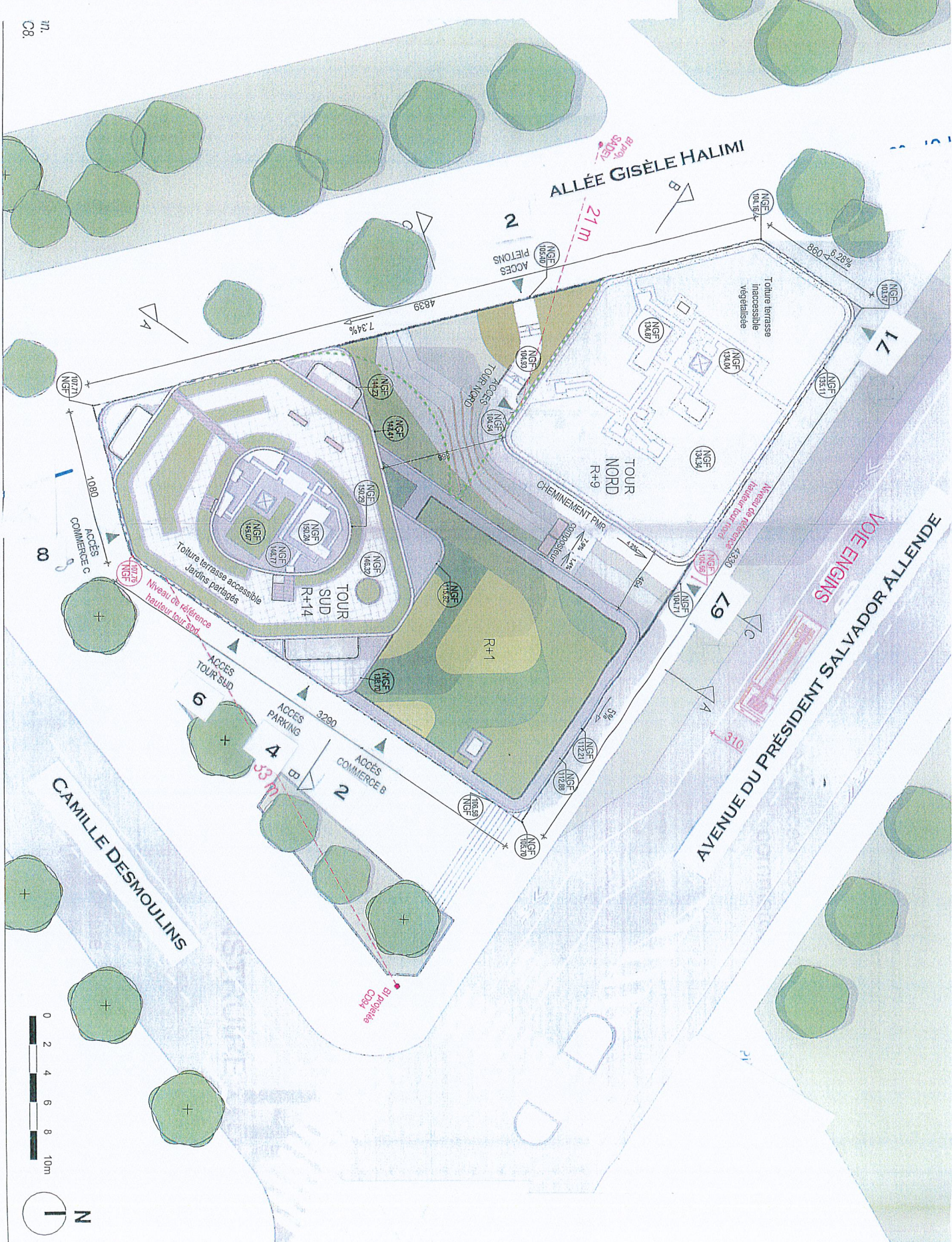
Pierre GARZON

Maire

Conseiller Départemental du Val-de-Marne



OBJET Numérotation du programme immobilier formant le lot A5 de la Zone
 Campus Grand Parc, à Villejuif (Val-de-Marne), sur les parcelles cadastrées
 section AF numéros 186, 189, 192, 194, 197, 201 et 205 :
67 AVENUE DU PRÉSIDENT SALVADOR ALLENDE
2 À 8 RUE CAMILLE DESMOULINS
2 ALLÉE GISÈLE HALIMI



15, 32 places de stationnement

Plan masse

Ech : 1 : 250 | Juillet 2024

PC 2a

